Richelieu Invest
GROUPE BANQUE RICHELIEU

# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

*Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.*

## HUGAU PATRIMOINE

Code ISIN (C) : FR0010027862

Initiateur : RICHELIEU INVEST
Site internet : https://www.richelieuinvest.com – Appelez le +33 (0)1 42 89 00 00 pour plus d'informations. .
Richelieu Invest est agréée en France sous le numéro GP97036 et réglementée par l'AMF.
L'AMF est chargée du contrôle de Richelieu Invest en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du document : 13/06/2025

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** : FIA. Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français
Durée : La durée de l'OPCVM est de 99 ans à compter de sa constitution sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.
**Objectif** : La SICAV a pour objectif de gestion de surperformer l'indice composite suivant sur la période d'investissement recommandée de 5 ans: pour 20% l'indice STOXX 600, dividendes nets réinvestis et pour 80% l'indice obligataire Bloomberg Series-E Euro Govt 1-3 Yr Bond Index . Cependant le fonds n'a pas pour objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre les performances de l'indice. Ce fonds est géré activement L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Afin d'y parvenir, l'équipe de gestion adopte un style de gestion actif reposant sur une analyse macro-et micro-économique, en s'exposant au maximum 70% de ses actifs (direct et/ou indirect via des OPC) en actions de sociétés de grandes et moyennes capitalisations françaises, européennes et internationales des pays membres de l'OCDE. Les décisions de gestion portent sur le degré d'exposition au risque actions. L'exposition aux marchés des actions de petite capitalisation boursière sera limitée à 10% de l'actif. Les décisions sur la partie taux portent notamment sur le degré d'exposition au risque de taux (maximum 100% de l'actif net). Elles visent également à sélectionner des actifs obligataires de « bonne qualité de crédit », libellés en Euro. Le portefeuille peut inclure d'une manière générale et d'une façon durable des titres dont l'appréciation du niveau de qualité est jugé moindre à hauteur de 10% de l'actif.
La sensibilité du portefeuille obligataire est comprise entre 0 et +5.
La SICAV peut être exposée jusqu'à 5% au maximum de son actif net sur les marchés émergents ou hors OCDE.
Elle peut détenir jusqu'à 70% de son actif en autres OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale français ou européen bénéficiant alors d'une autorisation de commercialisation en France.
L'utilisation des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être effectuées dans un but tant de couverture que d'exposition sur les risques de taux. Compte tenu de l'objectif de ce FIA, l'utilisation d'instruments financiers à terme n'entrainera pas de surexposition de l'OPC au-delà de l'actif.
L'exposition au risque de change ne pourra dépasser 10% de l'actif net.
**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation totale.
**Investisseurs de détail visés :** tout investisseur ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques de l'investissement actions, recherchant de la performance sur un horizon de placement de 5 ans minimum.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Risque plus faible — Risque plus élevé

| 1 | 2 | **3** | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur synthétique de risque (SRI) part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant toute la période de détention recommandée de 5 ans minimum. Le SRI permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. La catégorie est susceptible d'évoluer dans le temps. Le produit ne comporte pas de garantie en capital. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Risque(s) non pris en compte dans l'indicateur :
**-Risque de liquidité** : de faibles volumes d'échange sur les marchés financiers peuvent entraîner d'importantes variations du marché.
**-Risque de contrepartie** : risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements.

## Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Scénarios | Pour un investissement de 10 000€ si vous sortez après : | 1 an | 5 ans<br>Période de détention recommandée |
|---|---|---|---|
| **Minimum** | **Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.** | | |
| **Scénario de tensions** | **Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts** | **5 850 €** | **7 720 €** |
| | Rendement annuel moyen | -41,47% | -4,57% |
| **Scénario défavorable** | **Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts** | **9 540 €** | **10 520 €** |
| | Rendement annuel moyen | -4,58% | 1,04% |
| **Scénario intermédiaire** | **Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts** | **10 190 €** | **11 800 €** |
| | Rendement annuel moyen | 1,91% | 3,60% |
| **Scénario favorable** | **Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts** | **11 080 €** | **13 700 €** |
| | Rendement annuel moyen | 10,81% | 7,39% |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période minimum de détention recommandée en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 Euros.
Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [04/12/2015 – 04/12/2020].
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [04/11/2016 – 05/11/2021].
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [03/03/2023 – 31/12/2024].
Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter cet investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte les frais éventuels dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas non plus compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

## Que se passe-t-il si Richelieu Invest n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de RICHELIEU INVEST. En cas de défaillance de RICHELIEU INVEST, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY – « *Reduction in Yield* ») montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. **Ils sont basés sur les données issues du calcul de performances du scénario intermédiaire**. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

**Coûts au fil du temps** :
Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

| Investissement : 10 000€<br>Scénarios : | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans* |
|---|---|---|
| **Coûts totaux** | **540 €** | **1 849 €** |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an | 5,47% | 3,21% |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,81% avant déduction des coûts et de 3,6% après cette déduction.

**Composition des coûts** :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.
-

| Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---|
| **Coûts d'entrée** | 3% TTC Max du montant que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement (hors coûts de distribution éventuels). | Jusqu'à 300 EUR |
| **Coûts de sortie** | Aucun coût de sortie n'est facturé. | 0 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| **Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation** | 1,43% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 143 EUR |
| **Coûts de transaction** | 1,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 104 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| **Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement** | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 EUR |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Durée de placement minimale recommandée : 5 ans.**
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 10h30 et exécutés sur base de la prochaine valeur liquidative calculée. Un dispositif de plafonnement des rachats dit « gates » peut être mis en œuvre par le FCP. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les « gates » dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées à Richelieu Invest :
- Par courrier à l'adresse suivante : 1-3-5 Rue Paul Cézanne75008 Paris
- Par téléphone au numéro suivant : +33 (0)1 42 89 00 00
- Par email à l'adresse suivante : reclamation@richelieuinvest.com
- ou auprès de votre interlocuteur habituel au sein de la société

## Autres informations pertinentes

Le dépositaire de cet OPCVM est le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).
Le prospectus du fonds et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.
Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.
La VL est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion sur son site internet www.richelieuinvest.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée sur plusieurs sites internet financiers.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de prendre contact auprès du commercialisateur du fonds.
La responsabilité de Richelieu Invest ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Richelieu Invest est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).